

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac sur Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 12 juin 2020.

Présents : tous

Secrétaire de séance : Michel NADAL

Rappel de l'ordre du jour :

- SYDED désignation d'un référent environnement
- Droit à la formation des élus
- Point sur la protection incendie de la commune (PLUI) création d'une commission ?
- Point sur la « fibre optique »
- Organisation des réunions commissions ou autre et courriers
- Nettoyage zone de baignade
- Point sur la situation de l'école
- Point sur le marché du mardi et l'organisation des buvettes
- Gestion de la propreté canine
- Problème camping cars
- Stationnement Place des Platanes, Rue des Remparts, achats de panneaux et/ou marquage au sol.
- Zinguerie école
- Utilisation de l'espace communal pour commerces
- Composition de la Commission Communale des Impôts Directs
- Commission d'appel d'offre nomination des 3 suppléants
- Vote des tarifs 2020 places marché

Le Maire demande au Conseil son avis sur le compte-rendu de la séance du 30 mai 2020

M. Mignat souligne une petite erreur concernant le vice-président de la commission communication qui est Laurent Le Moing et non Sandra Zographos.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1/ SYDED désignation d'un référent environnement

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un service public départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, ainsi qu'à l'amélioration du tri sélectif.

Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- développer l'éco-responsabilité pour les activités culturelles et économiques de la commune (tourisme, restauration...),
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux évolutions du mode de tarification du service de gestion des déchets.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2020, si les conditions sanitaires le permettent, afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Monsieur Basile ROUSSEAUX se déclare candidat. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à *l'unanimité* de désigner :

- Monsieur Basile ROUSSEAUX, comme référent « environnement » de la commune.

2/ Droit à la formation des élu-e-s

Le maire rappelle que, conformément à l'article L. 2123-12 du CGCT, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Il précise que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune sera annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Le Maire explique que le montant prévisionnel des dépenses de formation doit être compris entre 2 % et 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu subies par l'élu(e) du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Le Maire rappelle que la prise en charge par la commune des dépenses liées à l'exercice du droit des élus locaux à la formation ne peut intervenir que si l'organisme dispensateur du stage ou de la session a reçu un agrément délivré par le ministre de l'intérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.
- d'inscrire la somme de 2 670 € au budget, au compte 6535 par décision modificative.

3/ Point sur la protection incendie de la commune (PLUI) création d'une commission ?

Rapporteur : Jean-François Blum

M. Blum indique qu'il a commencé à se soucier de la défense incendie sur la commune, notamment pour anticiper les exigences qui pourraient naître dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Des rapports rédigés lors de la préparation du PLU classent la commune en risque moyen, 12 hameaux et 6 exploitations ont été recensés. Tout le monde a bien conscience que le réseau ne peut pas être déployé sur l'ensemble du territoire, aussi les alternatives comme les bâches à incendie sont à étudier de près, leur rayon de défense est de 400m.

M. Rousseaux souhaite des précisions quant au volume préconisé pour une habitation. M. Blum indique que 30m³ semblent nécessaires. Le coût d'une bâche de 30m³ est d'environ 1 200 €. Il estime que lors d'une construction nouvelle, cette protection devrait être imposée et que cette dépense ne représente pas un gros pourcentage dans le montant des travaux et qu'il y a de quoi y réfléchir : 1 200 € pour sauver une maison qui en vaut 100 fois plus, c'est peut-être une option judicieuse. Il est aussi possible d'installer des réservoirs plus grands afin de protéger un hameau dans son ensemble.

Après avoir parcouru quelques dossiers en mairie, il indique que la commune doit mettre en œuvre un Schéma Communal de Défense Incendie (SCDI).

M. Delpech approuve cette réflexion mais souligne les difficultés à trouver des terrains pour installer les bâches. M. Blum indique que les expropriations sont possibles dans ce cadre.

Différents financements semblent possibles (état, région...)

Le SCDI permet d'instaurer un droit de préemption au profit de la commune.

M. Blum souhaite proposer aux communes limitrophes de réfléchir ensemble à ce projet.

Il indique qu'afin de diminuer le risque incendie il existe une Obligation Légale de Débroussaillage (Code Forestier), il propose qu'un courrier soit adressé aux habitants.

Le conseil municipal accepte ces différentes propositions et souhaite engager la commune dans une réflexion concernant la défense contre les incendies.

4/ Point sur la « fibre optique »

M. Mignat et M. Blum ont reçu l'entreprise CIRCET ce mardi, mandatée par Lot Numérique afin de développer le réseau de type FTTH (Fiber to the Home, soit « la fibre ») sur la commune.

Une chambre de répartition sera implantée en bas de la place, à côté des containers. Les dimensions : 1,60 x 1,60 x 0,40, cette chambre sera dimensionnée pour 352 foyers, et desservira Marcihac et Saint-Sulpice.

Son installation est prévue pour septembre, les premiers câbles seront tirés en suivant, les premiers raccordements devraient se faire en juin 2021.

Un constat sera réalisé pour les besoins en débroussaillage des parcelles.

5/ Organisation des réunions commissions ou autre et courriers

Le Maire précise que le lieu de réunion des commissions est la mairie. Compte tenu des exigences sanitaires les réunions se tiennent actuellement dans la salle René Rey. Des conseillers demandent s'il serait envisageable que cette salle reste le lieu des réunions. Il faut étudier la question sachant qu'on ne peut y laisser des documents, qu'un meuble sera prévu en mairie pour les documents destinés aux commissions, qu'il est probable qu'il ne soit pas agréable de tenir des réunions ici en hiver lorsque le chauffage fonctionne, et que parfois un complément d'information est nécessaire, l'accès à l'ordinateur de la mairie est alors primordial.

M. Nadal demande si les commissions peuvent être publiques et qui les convoque. M. Mignat répond que les commissions sont des réunions de travail. Peuvent être conviées des personnes hors conseil municipal pour leurs compétences particulières sur un sujet, mais que les commissions ne sont pas publiques. Elles sont convoquées par leur vice-président ou le maire. M. Nadal souhaite savoir si tous les conseillers assistent à ces réunions, il lui est précisé que l'intérêt des commissions c'est de se réunir en petit comité pour être plus efficace, pour se partager les tâches et ne pas multiplier les réunions.

Afin d'informer l'ensemble des conseillers, les commissions rédigeront des comptes rendus qui seront mis à disposition de tous (mail ou plateforme collaborative).

6/ Nettoyage zone de baignade

Lors d'une réunion concernant la mise aux normes du barrage, le directeur de la police de l'eau a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de solliciter une autorisation pour faucarder(*) la zone de baignade (*le faucardage désigne l'opération qui consiste à couper et exporter les roseaux et autres herbacées poussant dans l'eau des fossés...source = wikipédia*)

Aussi M. Mignat souhaite que cette possibilité soit exploitée dès maintenant pour préparer la saison estivale, avec l'aide d'élus. Messieurs Blum, Le Moing et Rousseau sont prêts à enfile le maillot pour l'aider dans cette tâche.

Pour ce qui est de la vase par contre, une autorisation est nécessaire. Le procédé doit être soumis aux services de l'État.

7/ Point sur la situation de l'école

- Fonctionnement suite à l'épidémie :

Rapporteur : V. Jourdan

Une réunion s'est tenue en présence des maires du RPI, des enseignants et de l'inspecteur de secteur.

M. Mignat avait invité les membres de la commission école à y participer.

L'objet était de faire le point sur la reprise des cours à compter du 25 mai dans toutes les classes du RPI. Le protocole devant être identique pour chaque site, les élus se sont mis d'accord pour que les élèves apportent leur repas. Le « brassage » des élèves devant être réduit au maximum, chaque commune, en cas de besoin, doit organiser une garderie pour les élèves de son école.

Les horaires des agents ont été aménagés afin de permettre cet accueil et le respect du protocole sanitaire imposant des nettoyages réguliers des locaux, les repas se prennent en extérieur.

- Point sur le regroupement de classes

Rapporteur : B. Rousseaux

Une réunion entre élus des commissions « école » de Brengues et Marcilhac s'est tenue. Le maire de Brengues a indiqué que sa commune avait engagé des frais d'architecte pour travailler sur le projet de regroupement et que les dossiers de demandes de subventions avaient été validés : la construction du bâtiment va donc être lancée. Néanmoins, les élus de Brengues ne voient pas d'inconvénients à ce que l'école de Marcilhac reste ouverte et à ce que le RPI continue de fonctionner comme actuellement.

La commune de Brengues ne cherche pas nécessairement à accueillir plus d'élèves (en tous cas pas particulièrement ceux scolarisés à Marcilhac) mais souhaite réellement que l'ensemble des élus du RPI travaillent ensemble pour les écoles.

M. Rousseaux précise que lors de la réunion avec l'Inspecteur de secteur il l'a interrogé sur les projets de l'IA quant à un regroupement compte tenu que la situation actuelle fonctionne, et fonctionne très bien alors qu'un regroupement oblige à engager des dépenses considérables pour les communes. Cependant chacun est conscient que sans effectifs corrects il sera très difficile de défendre le RPI sur 3 sites, il est donc nécessaire de mettre en œuvre dès à présent des actions afin d'accueillir de jeunes couples prêts à s'installer dans les environs.

En conclusion, il semble que l'ensemble des acteurs soit d'accord pour maintenir le fonctionnement du RPI tel qu'il existe.

8/ Point sur le marché du mardi, tarifs, l'organisation des buvettes

M. Mignat expose les tarifs en vigueur en 2019. Le conseil municipal décide de reconduire ces tarifs à savoir : pour la saison : 1,30 € le m linéaire, marché épisodique : 1,50 € le mètre linéaire, branchement électrique 2 € / marché.

La volonté de la commission est de privilégier les producteurs et artisans locaux, Lotois. Afin de distancier un peu les exposants, le marché sera agrandi Rue des Remparts pour cette saison. Dans ce cadre il y aura lieu de suspendre la circulation dans la rue toute la durée du marché. Il est proposé de prolonger cette interdiction jusque vers minuit afin de permettre aux gens de déambuler en toute sécurité dans le village, et de proposer des animations en bout de marché pour inviter les passants à en faire le tour. M. Laville indique que le marché fermant officiellement à 20 heures, une réouverture de la rue à minuit est un peu exagérée, d'autant qu'il aimerait accéder à son garage avant une heure si tardive. M. Mignat indique qu'effectivement, minuit est peut-être un peu tardif, 22h30 serait probablement un compromis acceptable pour tous et que rien n'empêche de préciser « sauf riverains ».

9/ Gestion de la propreté canine

M. Mignat propose de mettre en place une signalétique adaptée afin que les propriétaires de chiens trouvent la borne place des Platanes, il serait même probablement approprié qu'une 2ème borne soit installée aux abords de la boulangerie. Le conseil municipal accepte ces propositions.

10/ Problème camping cars, stationnement Place des Platanes, Rue des Remparts, achats de panneaux et/ou marquage au sol

Pour ce qui est de la Place des Platanes, M. Mignat propose de remettre en place les chaînes afin de préserver un espace pour les piétons, il suggère également la remise en place d'une barrière au niveau de la tour. Un arrêté d'interdiction de circulation sauf pour les riverains pourrait être pris.

La situation des camping-cars questionne également de nombreux conseillers. Ce sujet est compliqué à gérer. Le stationnement est permis en journée mais interdit pour la nuit. Le problème d'hygiène se pose également, la commune n'étant pas équipée d'une aire de propreté et le camping restant fermé pour la saison. Mme Jourdan propose de rencontrer le propriétaire du camping afin d'envisager une solution pour la période estivale et ne pas refouler ces nombreux touristes.

Il y a lieu de mettre en place une commission de travail concernant le projet d'aménagement de la route de Compostelle, celle-ci devra également étudier différents scénarii concernant la circulation et le stationnement Rue des Remparts, M. Nadal soulevant l'anarchie qui y règne : pots de fleurs, potiches, stationnement autorisé pour certains... il souhaiterait une décision municipale cohérente car actuellement chacun fait ce qu'il veut.

M. Lieurade indique que ce sont les mois de juillet et août qui sont problématiques, l'hiver étant calme.

M. Mignat confirme qu'une solution différente peut-être trouvée en fonction de la saison, donc des nuisances occasionnées.

M. Rousseaux souhaite que la commission travaille aussi sur la circulation piétonne entre le parking du Puy et le marché, les visiteurs longeant la RD41 n'étant pas en sécurité. M. Mignat approuve soulignant qu'il faudra travailler (conventionner ?) avec le Département en cas d'aménagements.

En première intention, il est proposé de prendre contact avec les différents propriétaires afin de négocier un droit de passage piétonnier.

11/ Zinguerie école

M. Mignat expose la situation : les gouttières sont à refaire car actuellement l'eau s'infiltré et l'humidité abîme peu à peu la structure des murs de façade et engendre de l'humidité dans la salle de classe. Il estime le coût de ce remplacement à 1000€ environ.

Mme Jourdan indique que la cave est également très très humide, M. Laville n'est pas étonné, il lui semble que les soupiraux ont été condamnés. M. Mignat lui demande de vérifier ce point et de faire le nécessaire si tel est le cas.

3 entreprises seront consultées pour les travaux de zinguerie, ceux-ci devront être effectués le plus rapidement possible.

12/ Utilisation de l'espace communal pour commerces

Les commerçants seront invités à fournir un plan précisant le périmètre qu'ils souhaitent occuper.

M. Nadal demande si cette mise à disposition est soumise à loyer. M. Mignat indique qu'une redevance d'occupation du domaine public peut-être mise en place. C'est au conseil municipal d'en fixer les conditions et le montant.

La commission « gestion des salles et du domaine public » pourra soumettre des propositions.

13/ Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Les administrés retenus pour composer la commission jusqu'en 2026 sont les suivants :

- Mme BARAS Caroline
- M. BLUM Jean François
- M. BOS Jean Michel
- M. CAFFIN Claude
- Mme CAFFIN Marion
- M. DEGAS Robert
- M. FABRE Philippe
- M. GARRIGUES Christian
- Mme GRATADOU Huguette
- Mme HERBIN Francine
- M. LAVILLE Éric
- M. LE MOING Laurent
- Mme LOWITZ Geneviève
- M. PÉGOURIÉ Jacky
- M. PEREZ Christian
- Mme RONCIN Isabelle
- M. ROQUES Jacky
- M. ROQUES Pierre
- M. SECOND Michel
- Mme SEVÈRE Dominique

- M. SOURSOU Robert
- M. VAYSSIÉ Michel
- Mme VIGEON Christelle
- Mme ZOGRAPHOS Valérie

13/ Commission d'appel d'offre nomination des 3 suppléants

Lors de la séance du 30 mai, les suppléants à la CAO n'ont pas été désignés : il y a lieu de réparer cet oubli. Les candidats suppléants élus sont : Véronique Jourdan, Laurent Le Moing, Basile Rousseaux.

14/ Questions diverses

Mme Zographos et Mme Jourdan souhaitent que le conseil municipal se questionne sur l'extinction nocturne de l'éclairage public, sachant que ce sujet a toujours divisé les élus. Elles précisent qu'il est prouvé que le nombre de vols, cambriolages ne sont pas en augmentation lorsque c'est appliqué.

M. Mignat indique que ce n'est pas le seul aspect à étudier. Il précise que le volet économie d'énergies est moins prépondérant maintenant que l'ensemble des luminaires a été équipé en ampoules LED, il ne faut pas oublier la sécurité des piétons, surtout en été où la circulation est plus importante.

La question est posée quant au label Village Etoilé : pourquoi Marcilhac ne l'a pas ? La secrétaire précise que l'ancien conseil municipal a décidé de candidater au label en 2020. L'inscription de la commune a été faite fin février/début mars, mais le dossier n'a pas été finalisé pour l'instant. La commune a jusqu'au mois de septembre pour compléter son inscription. Comme convenu lors de la création des commissions le 30 mai, ce sont les déléguées au Parc qui sont en charge du dossier.

M. Mignat fait point sur le site communal. Il a contacté l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) qui propose un outil correct pour un coût raisonnable. Il faut également faire le point avec le Centre de Gestion sur le site existant car il semble qu'il soit encore possible de l'actualiser. La commission communication travaillera sur ce projet.

M. Nadal rappelle la proposition de l'association de défense de la gare d'Assier concernant : les conditions sanitaires dans les trains de nuit (réouverture des douches dans les gares qui en sont pourvues, ouverture des toilettes à l'arrivée des trains de nuit, une meilleure information des usagers lors de la réservation). Le conseil municipal accepte d'appuyer cette demande et un courrier sera envoyé au secrétaire d'état en charge des transports et à la SNCF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

La prochaine séance est fixée au 16 juillet,

Vu et approuvé

Jean-Paul MIGNAT, maire

Michel NADAL, secrétaire de séance